

H. DISCIPLINE

Le respect mutuel entre adultes et élèves et des élèves entre eux constitue un des fondements de la vie collective. Il est plus facile de vivre, de travailler et de réussir au collège, dans un contexte pacifique, studieux et respectueux des autres et du cadre de vie.

Pour cela je dois :

- Me conformer au règlement du collège,
- Proscrire les violences verbales et physiques,
- Tolérer les différences en respectant autrui dans sa personne et ses convictions.
- Avoir une tenue décente sans arborer de signe d'appartenance à une quelconque philosophie religieuse ou politique, « conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire. » (loi 2004-228 du 15/03/2004)

1. Soulignez en rouge ce qui n'est pas admis par le collège dans le domaine de la religion.
2. Soulignez en bleu les mesures que prendrait le chef d'établissement à l'encontre d'un élève qui ne respecterait pas ce point du règlement intérieur ?
3. Pourquoi le collège pose-t-il ces interdictions ?